



Le 4 mars 2025

**PAR COURRIEL**

**Accès à l'information**  
 Édifice Jean-Lesage  
 21<sup>e</sup> étage  
 75, boulevard René-Lévesque Ouest  
 Montréal (Québec) H2Z 1A4  
[Responsable\\_Acces@hydroquebec.com](mailto:Responsable_Acces@hydroquebec.com)

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0035**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 28 janvier 2025 et visant à obtenir :

*« le nombre de clients résidentiels ayant subi une interruption de service dû au fait qu'aucune action n'a été entreprise (le montant total de la facture n'a pas été payé ou aucune entente de paiement n'a été conclue) à la suite de la réception de sa facture, de l'avis de retard et de l'avis d'interruption, et ce pour l'année 2024.*

*J'aimerais également connaître le nombre de clients résidentiels qui ont dû s'entendre avec Hydro-Québec pour éviter d'être débranchés.*

*J'aimerais aussi connaître les pertes d'Hydro-Québec attribuables aux défauts de paiements de ses abonnées en 2023 et 2024. »*

(Transcription intégrale)

Vous trouverez ci-dessous les informations demandées en lien avec notre clientèle résidentielle :

Nombre de clients dont le service a été interrompu pour non-paiement (2024)	38 000
Nombre de clients pour lesquels une entente de paiement a été consignée (2024)	145 000
Radiation des dettes irrécouvrables reliées aux ventes d'électricité (2023)	56 M\$
Radiation des dettes irrécouvrables reliées aux ventes d'électricité (2024)	80 M\$

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

**Stéphanie Assouline**

Vice-présidente – Affaires corporatives, juridiques et réglementaires et  
cheffe de la gouvernance (par intérim)

p. j.